# L'enfant face à la règle

## **OLIVIER EPRON**

« Une situation se construit. Posez les règles préalables, donnez les repères, déterminez les droits et les devoirs de chacun. »\*

\* Op. cit. p. 5

e centre de vacances de Cluminate Puney accueillait en juillet 1993, vingt enfants âgés de 9 ans à 13 ans. L'équipe était composée d'un directeur et de deux animateurs. Pour le ponev. trois animatrices d'équitation intervenaient. J'avais préparé avant le séjour avec eux, afin que l'activité s'intègre à notre projet.

L'un de nos objectifs était de permettre aux enfants de vivre une certaine autonomie. Pour l'atteindre, un travail autour des règles de vie nous a paru être un bon moyen. Les règles définissent un cadre qui permet à l'enfant de savoir ce qu'il peut faire et ce qui lui est interdit. Au cours de la préparation du séjour, l'équipe a réfléchi autour de plusieurs questions.

#### Qui pose les règles?

Il nous semble important que l'équipe donne les premières règles pour donner un repère aux enfants. Ceux-ci pourront dès le début du séjour vivre ensemble et agir.

En même temps, on ne connaît pas les enfants, leurs habitudes, leur maîtrise de l'autonomie. Définir toutes les règles avant le séjour serait en contradiction avec notre objectif. L'autonomie, c'est aussi construire des règles de vie. Nous décidons de poser quelques règles et de donner aux enfants le droit de les contester, de les modifier. Cela passera par la négociation entre les enfants et avec les adultes.

# Comment définir les règles?

Deux points sont non négociables et explicités aux enfants.

1 - Le respect de la loi républicaine. On ne se mettra pas hors-la-loi; on vérifiera toujours que ce que l'on interdit a priori est bien inscrit dans la loi (par exemple, la loi n'interdit pas aux enfants de sortir seul du centre).

2 - Le refus de la violence, sous toutes ses formes (physiques, verbales, affectives, exclusion...) et de qui que ce soit (enfants et

Il nous faudra aussi tenir compte des exigences de la structure (ne pas déplacer les lits par exemple). Tout le reste est négociable.

## Comment exprimer les règles?

Nous pensons que la forme est de grande importance. Les règles étaient formulées sur le modèle "Je peux...", "Je dois..." (par exemple, je peux emprunter un livre, je dois le ranger quand j'ai fini de le lire). Nous voulions ainsi faire prendre conscience qu'un individu a des droits mais aussi des devoirs. Et que ces devoirs ne sont pas faits pour les embêter, mais pour protéger leurs droits. Si je ne range pas un livre, les autres ne pourront pas le lire, si les autres ne rangent pas les livres, je ne pourrais pas les lire.

## Le travail autour des règles

Nous allons maintenant voir à travers quatre moments du séjour comment ce travail autour des règles de vie a permis un apprentissage à une citoyenneté active, parce que construite avec les enfants.

Le non respect d'un devoir entraîne la suppression du droit associé

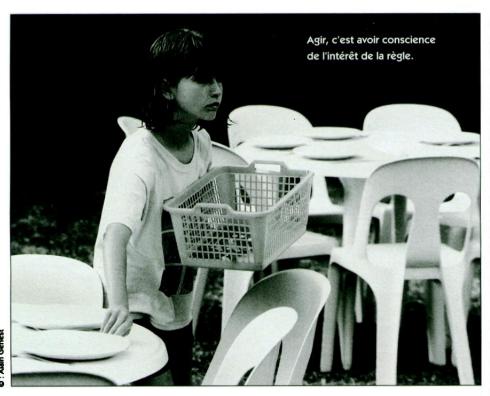
Les jeux de société mis à disposition des enfants ne sont pas rangés. J'en fais la remarque lors de la réunion enfants-adultes et je rappelle la règle : "Je peux emprunter un jeu de société, je le range lorsque j'ai fini d'y jouer". Unanimement, les enfants promettent de faire attention.

Le lendemain, les jeux ne sont toujours pas rangés. L'équipe décide alors de changer la règle qui devient : "si je veux emprunter un jeu, je le demande à un animateur".

Les enfants acceptent. Pourtant, ils s'aperçoivent vite que cette règle limite leurs possibili-



# LES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS



tés d'agir : il leur faut maintenant trouver un animateur; celui-ci n'est pas forcément disponible... Le lendemain, les enfants proposent de revenir à l'ancienne règle, en ajoutant la nomination de volontaires chargés avant chaque repas de vérifier si les jeux sont rangés. Les enfants ont pris conscience de l'intérêt de la règle. C'est elle qui leur donne ou non la possibilité d'agir. En acceptant leur légère modification, nous avons permis qu'ils se l'approprient plus facilement.

Quand les enfants proposent un nouveau droit

Au début du séjour, la règle était : « je peux sortir du centre avec un animateur ». Au bout d'une semaine, trois filles viennent me voir et me demandent pourquoi elle n'ont pas le droit de sortir seules. Je leur propose d'en discuter à la réunion de ce soir.

La proposition des filles est acclamée par les autres enfants. L'un d'entre eux nous rappelle même que les parents ont signé une autorisation et que nous ne pouvons pas les empêcher de sortir s'ils le désirent.

J'interviens pour leur dire que, même si leurs parents ont signé, je reste en tant que directeur responsable d'eux. En revanche, je ne vois pas d'inconvénient à leur demande mais il faut négocier les conditions. Après discussion entre les enfants et les animateurs, la règle devient : "je peux sortir du centre avec au moins un autre enfant et après autorisation d'un adulte. Je dois dire où je vais, avec qui, pour quoi faire et respecter l'heure du retour défini avec l'adulte".

Les enfants doivent ensuite construire une règle, en acceptant les contraintes et en apprenant à négocier. Ils ont compris que les adultes étaient prêts à écouter leurs demandes et à en tenir compte, sans renier leurs responsabilités.

Quand un problème se pose, on cherche

une nouvelle règle

Les enfants sont hébergés dans des chambres de trois à six lits. Ils ont la possibilité d'aller dans leur chambre dans la journée à la condition de rester calme. Les enfants s'occupaient du rangement et du nettoyage. Libre à eux de s'organiser, avec l'aide éventuellement d'un animateur.

Le troisième jour, un problème se pose. Léo et Jérôme viennent trouver l'animatrice. Ils en ont assez que les filles viennent trouver Christophe dans leur chambre. Elles s'assoient sur leurs lits, ne font pas attention à leurs affaires, salissent la moquette... Et, rajoute Jérôme, « Les filles n'ont rien à faire dans une chambre de garcons. » L'animatrice leur donne raison et demande aux filles de sortir. Passant par là, j'écoute les plaintes des filles et de Christophe. Mais j'attends la réunion pour soulever le problème. Je trouve normal que les filles veuillent venir discuter avec Christophe mais les revendications des deux garçons me paraissent tout aussi légitimes. La réunion est houleuse. Après trois-quarts d'heure de réunion, aucune solution n'est trouvée. L'équipe décide d'en rester là pour ce soir et propose un nouveau rendez-vous pour le lendemain.

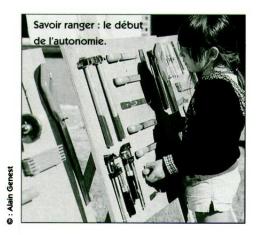
Le lendemain soir, c'est Carole, une habituée de la chambre des garçons, qui propose une règle : « On peut aller dans la chambre des autres, si on y est invité par un locataire. On ne s'assoit pas sur les lits des autres, on ne touche pas aux affaires et si on salit, on nettoie. » Tout le monde est d'accord... sauf Jérôme : « Je ne vais pas dans la chambre des filles ; les filles ne doivent pas aller dans ma chambre si je ne veux pas ».

Les autres enfants ont déclaré la règle adoptée parce qu'ils sont majoritaires. Je refuse que la majorité impose son choix à un individu. On rediscute donc et c'est Léo qui trouve enfin le compromis acceptable par chacun : « On a le droit d'aller dans la chambre des autres si on y est invité et si les



: Arlette Buv

# LES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS



locataires présents sont d'accord ». Les enfants ont appris à écouter les avis des autres et à en tenir compte. Ils ont vu aussi la difficulté de trouver un compromis, d'accepter que chacun ait sa place. Ils ont pu réfléchir à la notion de démocratie, qui ne se limite pas à "la majorité a raison".

# Peut-on établir une loi spécifique pour un enfant?

Christophe, 12 ans, s'est fait remarquer dès le début. Il a refusé de faire du poney. Il n'en avait pas envie et n'aimait pas ces animaux. Je lui ai demandé pourquoi il s'était inscrit dans ce centre à dominante. Il m'a répondu : « C'est ma mère et mon éduc qui m'ont mis ici pour se débarrasser de moi... »

Ce soir, Christophe refuse d'aller se coucher. Il n'est pas fatigué. Je lui demande quand même d'aller dans sa chambre pour lire ou écouter son walkman. Une heure après, Léon vient nous prévenir que Christophe est sorti par la fenêtre et qu'il n'est pas revenu. On le cherche et on finit par le trouver dans la chambre de la fille du propriétaire avec qui il flirte depuis deux jours. J'explique à Christophe que je n'accepte pas cette attitude et il retourne se coucher.

# Le refus de la règle établie

Le lendemain soir, Christophe fugue de nouveau. Cette fois-ci, l'équipe rencontre Christophe. Nous prévenons Christophe que nous ne pourrons accepter ces fugues et que nous préviendrons sa mère. Christophe nous dit qu'il refuse la règle établie. Comme il ne fait pas de poney, il peut se lever tard et ne pas se coucher à 22 h 30. En fait, il nous demande une règle spécifique pour lui. Je dis à Christophe que l'équipe va réfléchir. Il accepte de ne plus fuguer jusqu'à notre décision.

#### Trouver la solution ensemble

Le soir, nous réfléchissons à la demande de Christophe. Nous savons qu'il est suivi par un éducateur spécialisé. Nous n'en connaissons pas les raisons mais on se doute qu'il a un rapport particulier à la loi. Jusqu'à ce jour, nous l'avons accepté tel qu'il est. Il n'a pas fait d'équitation du séjour mais a visiblement passé de bonnes vacances. Il s'est bien intégré dans le groupe, même s'il lui arrive d'en sortir pour retrouver sa copine.

Dans l'équipe, les avis sont partagés. Doit-on accepter sa demande? Il est vrai qu'elle est argumentée et qu'elle rentre dans notre

logique d'adapter le centre à chaque individu. Nous connaissons maintenant bien Christophe et on peut, malgré ces deux fugues, lui faire confiance. Pourtant, j'ai refusé sa demande. L'accepter, c'était dire que la loi n'était pas la même pour tous. En lui reconnaissant un statut privilégié, c'était en quelque sorte l'exclure du groupe. Cela pouvait aussi renforcer sa logique de se mettre hors-la-loi.

# Une loi pour tous et des repères pour chacun

J'ai expliqué à Christophe les raisons de notre refus. Il a dit les comprendre mais cela ne l'a pas empêché de fuguer le dernier soir. Avant de quitter le centre, il nous a appris qu'il irait après le séjour dans un foyer.

Christophe nous a montré les limites de notre travail. Si pour les autres enfants, notre travail leur a permis d'apprendre à vivre une citoyenneté active, Christophe n'avait certainement pas les repères suffisants pour entrer complètement dans notre démarche.

On ne peut pas dire pour autant que c'était un échec complet. Il a eu en face de lui des adultes qui ont assumé leur rôle : lui poser, quand c'était nécessaire, des interdits. Christophe a pu aussi vivre dans une collectivité en acceptant certaines contraintes.

Pour aller plus loin, il aurait fallu travailler avec lui son rapport à la loi. Mais le séjour ne durait que quinze jours. Et l'équipe avait-elle les compétences pour les faire?

